

LE DOUBLE DÉFI DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

Marc Termote

L'auteur de ce mémoire a été président du Comité de suivi de la situation linguistique de l'Office québécois de la langue française (de 2009 à 2016), et est actuellement professeur associé au Département de démographie de l'Université de Montréal. Il est l'auteur de 6 livres, 21 articles, 44 communications et 9 rapports spécifiquement consacrés à la situation linguistique du Québec.

Dans une société « normale », la langue utilisée dans l'espace public est l'extension spatiale de la langue utilisée dans l'espace privé : lorsqu'une personne quitte son domicile pour aller travailler et consommer, elle a recours à la même langue que celle qu'elle utilise au sein de son ménage et avec ses parents et amis. La seule exception à cette « norme » est celle vécue par les personnes immigrantes dont la langue parlée à la maison n'est pas celle de la société d'accueil.

Par définition, une politique linguistique ne peut se préoccuper que de la seule langue parlée dans la sphère publique. La Charte de la langue française et le PL96 doivent limiter leur objectif à faire du français la langue « normale et habituelle » dans le seul espace public. Comme nous l'a rappelé en son temps un premier ministre du Canada, le législateur ne peut intervenir - du moins directement - lorsqu'il s'agit de la langue parlée dans la cuisine et la chambre à coucher. Dans le cas du Québec, cela conduit à un double défi : comment assurer la pérennité du français comme langue normale et habituelle dans l'espace public, dans un contexte démographique et linguistique qui fragilise de plus en plus le français comme langue d'usage dans l'espace privé ?

Il importe de souligner d'emblée que ce double défi ne se pose que dans la région métropolitaine de Montréal. En dehors de celle-ci, on peut considérer que, pour l'essentiel, la pérennité du français est assurée, aussi bien dans l'espace privé que dans l'espace public. Cela implique cependant qu'il est erroné de prétendre que le Québec est un îlot francophone au sein de la mer anglophone que constituent le Canada et les États-Unis. Cette « qualité » d'îlot francophone doit être réservée au « reste du Québec », qui ne représente que la moitié de la population québécoise, une moitié qui souffre d'un vieillissement démographique particulièrement rapide et qui peine à égaler le dynamisme économique de la région métropolitaine de Montréal.

Notre bref mémoire comporte deux parties. Dans une première étape, nous examinerons en quoi le PL96 peut aider le Québec à rencontrer le défi du français comme langue habituelle et normale dans l'espace public. Nous discuterons ensuite du défi que représente l'évolution du français dans l'espace privé.

1. Le défi dans l'espace public

Il est très difficile de mesurer l'utilisation d'une langue dans l'espace public, car de nombreuses dimensions doivent être prise en compte. Lorsqu'il s'agit de la langue utilisée au travail, il faut distinguer selon le type d'activité (certaines activités ne laissent guère de choix en matière linguistique), selon le statut juridique de l'entreprise (public ou privé, sous juridiction fédérale ou provinciale), selon la langue utilisée par l'employé dans ses relations avec ses supérieurs, ses subordonnés, ou ses collègues immédiats, selon qu'il s'agit de communication écrite ou orale, etc. Lorsqu'il s'agit de la langue utilisée dans les commerces et l'affichage, il faut distinguer la langue d'accueil, la langue de service, le type de commerce et sa localisation (dans un centre commercial ou avec pignon sur rue, dans un quartier plus ou moins francophone), selon que l'affichage est extérieur ou intérieur, etc.

Dans un article récent, nous avons eu l'occasion d'évaluer l'évolution des pratiques linguistiques au travail, dans les commerces et dans l'affichage, et l'impact que la Charte de la langue française (CLF) a pu avoir sur cette évolution (*Language Problems & Language Planning*, 2019, volume 43, no 2, pp. 159-178). Nous nous permettons de reprendre ici la conclusion de cet article : « Le manque de données comparables sur la longue période rend pratiquement impossible une évaluation de l'impact de la CLF sur les pratiques linguistiques dans les commerces et dans l'affichage. On peut néanmoins soutenir qu'au cours de la dernière décennie, l'utilisation du français dans les commerces a significativement reculé dans la région métropolitaine de Montréal, et en particulier sur l'île de Montréal, et cela aussi bien pour la langue de l'accueil que pour celle du service. En matière d'affichage, l'image reste cependant floue, comme en témoigne le taux élevé de non-conformité dans l'affichage extérieur des noms d'entreprise. Lorsqu'il s'agit de la langue de travail, nous disposons des résultats d'une série d'enquêtes qui montrent qu'après une augmentation significative de l'utilisation du français jusqu'aux alentours des années 1990, on assiste depuis lors à une baisse tout aussi marquée du recours au français, de telle sorte qu'aujourd'hui la part du français comme langue de travail est à peine supérieure à celle observée au début des années 1970. » (*op.cit.*, pp. 173-174).

Outre la langue utilisée au travail, dans les commerces et l'affichage, il y a lieu d'examiner l'évolution de la langue utilisée dans l'enseignement. Michel Paillé a récemment consacré un article à cette évolution (*op.cit.*, pp. 135-158), et il conclut : « Il ne fait aucun doute que le chapitre de la loi 101 qui concerne la langue d'enseignement a été couronné d'un succès éclatant. Bien qu'imparfait et incomplet - il ne couvre toujours pas l'enseignement collégial - il a orienté des milliers d'enfants vers les écoles françaises, enfants dont la plupart auraient été scolarisés en anglais sans cette intervention de l'État. [...] Si la question de la langue d'enseignement pour les enfants des immigrants a été résolue par la *Charte de la langue française*, on ne peut en dire autant de la sélection et de la francisation des immigrants adultes. » (*op.cit.* p. 153). Nous reviendrons ultérieurement sur l'enseignement collégial et sur la francisation des immigrants. Mais nous pouvons déjà nous demander pourquoi la CLF a été tellement efficace en matière de langue d'enseignement, alors que son impact en

matière de langue au travail, dans les commerces et l'affichage a été plutôt marginal. Nous osons avancer l'hypothèse qu'en matière d'enseignement, les contraintes introduites par la CLF étaient beaucoup plus fortes, alors que dans les autres domaines le législateur avait laissé une large place aux choix individuels.

Pour tenter de renverser la tendance au déclin du français observé dans la plupart des domaines de l'espace public, le PL96 fait appel à une large panoplie de mesures. Dans le cadre de ce bref mémoire, nous ne pouvons évidemment pas analyser chacune d'entre elles, et nous devons nous limiter à une réaction globale.

Comme la langue est au coeur de la construction identitaire d'une personne et d'une société, il n'est pas surprenant que le débat linguistique, au Québec comme ailleurs, soit empreint d'une forte émotivité. Dans ces conditions, on ne sera pas surpris si, devant le large éventail de mesures proposées par le PL96, certains estimeront qu'il y en a trop, alors que d'autres prétendront qu'il y en a pas assez. Quant à nous, d'une manière générale, nous pouvons conclure que le PL96 propose un ensemble de mesures équilibré et cohérent, qui va aussi loin que possible pour être accepté socialement et politiquement. Bien sûr, certaines mesures (ou absence de mesures) seront mal perçues dans les milieux anglophones et autochtones, tandis que certains milieux francophones soutiendront que les mesures proposées ne vont pas assez loin.

Les anglophones du Québec, dont le poids démographique est en croissance depuis le tournant du siècle, sont concentrés à raison de 88 % dans quatre régions métropolitaines (Montréal, Québec, Sherbrooke et la partie québécoise de Ottawa-Gatineau), et ils y bénéficient d'un soutien institutionnel quasi total, aussi bien en matière de santé qu'en matière de culture et d'éducation (sauf pour l'enseignement universitaire à Québec). Certaines mesures proposées par le PL96 pourront sans doute ralentir la croissance de ce soutien (qui est d'ailleurs très fortement supérieur à celui dont bénéficient les francophones du Québec et ceux hors Québec), mais elles ne le mettent aucunement en danger.

Certains milieux francophones estiment que le PL96 ne va pas assez loin en matière de francisation des immigrants. Il est évident que l'on pourrait faire plus. Nous sommes tous pour la vertu. La question que nous devons cependant nous poser est celle de savoir si les gains que l'on peut espérer réaliser (en termes de nombre de francophones) grâce à une plus forte présence du français sur les lieux de travail, dans les commerces, dans l'affichage, etc., sont suffisamment importants pour compenser les coûts sociaux et politiques d'éventuelles mesures supplémentaires. Nous démontrerons ultérieurement que les gains que le groupe francophone peut espérer obtenir grâce à la francisation des immigrants sont très faibles.

Qui dit « francisation » dit « transferts » (certains diront « substitutions ») linguistiques. Toutes les études montrent que la très grande majorité de ces transferts se font à l'enfance et à l'adolescence, donc durant les années de scolarisation au primaire et au secondaire. Cela nous amène à réfléchir à l'opportunité d'appliquer au collégial les mesures actuellement en vigueur au primaire et au secondaire. Grâce à une étude de

l'OQLF (*Langue et éducation au Québec. Enseignement collégial*, 2017), nous pouvons suivre l'évolution du nombre de passages du secondaire français au collégial anglais sur près de trois décennies : entre 1987 et 2014, ce nombre avait triplé, passant de quelque 1500 à 4500 passages. Plus précisément, il avait doublé au cours des années 1990, pour ensuite se stabiliser jusqu'au début des années 2010 et connaître à nouveau une forte hausse depuis lors. Mentionnons que le nombre de passages dans le sens inverse (du secondaire anglais au collégial français) est dérisoire, de l'ordre de quelques centaines (290 en 2014).

La question que nous devons nous poser est celle du nombre de personnes qui resteraient francophones si, au lieu de passer du secondaire français au collégial anglais, elles en étaient empêchées suite à l'extension au réseau collégial des dispositions en vigueur pour les réseaux primaire et secondaire. Comme nous le verrons dans la section suivante, le nombre de transferts linguistiques est très faible, et la grande majorité de ces transferts sont réalisés avant l'âge de 15 ans, à l'occasion de la scolarisation dans les réseaux d'enseignement primaire et secondaire. Sans doute, ces transferts linguistiques aux âges jeunes doivent-ils ensuite être « fixés » grâce à l'enseignement collégial et universitaire, grâce à la langue utilisée au travail, grâce aussi à la langue utilisée par le conjoint, mais l'essentiel du processus a été enclenché aux âges jeunes.

Sur les quelque 4000 à 5000 personnes qui passent annuellement du secondaire français au collégial anglais, il serait très surprenant que l'on puisse « regagner » plus de quelques centaines de francophones si l'on étendait au réseau collégial les dispositions actuellement appliquées au réseau primaire et secondaire. Dans cette dernière estimation, il faut tenir compte du fait qu'un certain nombre des personnes passées du secondaire français au collégial anglais, étaient déjà anglophones (ou anglicisées), et n'ont fait que saisir le libre choix offert au collégial pour confirmer leur statut linguistique. Il nous semble que la nouvelle règle (du 17,5 % d'inscriptions) représente un compromis acceptable, et qu'aller au-delà ne serait pas suffisant pour régler le problème, tout en entraînant un coût socio-politique considérable. D'une manière générale, nous osons nous demander si tout ce débat autour de l'accès au collégial anglophone n'est pas doté d'une forte charge symbolique.

Par contre, il est un aspect du problème qui est loin d'être symbolique, et c'est celui du sur-financement du réseau anglophone, et cela non seulement dans le domaine de l'éducation, mais aussi dans celui de la santé. Il importe à cet égard de rappeler la notion de « complétude institutionnelle », développée par l'éminent sociologue Raymond Breton, notion selon laquelle plus un groupe possède un réseau d'institutions développé, plus les membres de ce groupe auront tendance à ne pas s'assimiler à d'autres groupes environnants. En outre, il y a lieu de souligner que dans le cas du Québec, et en particulier à Montréal, les deux réseaux (l'un francophone, l'autre anglophone) sont en concurrence dans un « jeu à somme nulle » (ce que l'un gagne, l'autre le perd) : les deux réseaux doivent desservir la même population et sont financés par les mêmes sources. Dans ce contexte, pour que la « vitalité institutionnelle » soit en équilibre, il faudrait que chaque réseau reçoive une part

institutionnelle qui correspond à sa part dans la population. Frédéric Lacroix (dans *Pourquoi la Charte de la langue française est un échec*) a récemment démontré, chiffres à l'appui, que cela est loin d'être le cas. Nous ne reviendrons pas ici sur l'amplitude du déséquilibre au profit du réseau anglophone, tel que le révèle éloquemment l'analyse quantitative réalisée par cet auteur. Nous nous permettons d'avancer que des mesures visant à corriger cet important déséquilibre seraient sans doute beaucoup plus efficaces que celles visant à « grapiller » quelques francophones de plus grâce à des contraintes supplémentaires en matière d'enseignement collégial.

Au total, grâce à l'ensemble des très nombreuses mesures proposées par le PL96, on peut certes espérer gagner plusieurs milliers de locuteurs du français dans l'espace public, et parvenir ainsi à freiner, peut-être même renverser, la tendance au déclin du français comme langue normale et habituelle utilisée dans la sphère publique. Mais, comme nous le verrons dans la section suivante, cela ne suffira pas à rencontrer le défi fondamental, qui est celui de la langue utilisée dans l'espace privé.

2. Le défi de l'espace privé

Lorsqu'on envisage d'étudier l'évolution linguistique d'une société, la première chose à faire est de se mettre d'accord sur l'indicateur approprié. Plusieurs indicateurs sont en effet disponibles : la connaissance des langues, la langue maternelle, la langue utilisée au travail, la langue utilisée dans les commerces et les loisirs, la langue utilisée au sein du ménage, la première langue officielle parlée.

La connaissance des langues est un piètre indicateur, non seulement parce qu'il est subjectif (résultant d'une auto-évaluation) et flou (que signifie « connaître une langue » ?), mais surtout parce qu'il ne rejoint que partiellement ce qui constitue l'identité d'une personne. Connaître l'allemand ou le mandarin ne signifie pas que l'on se considère comme Allemand ou Chinois. Et comme l'on peut « connaître » plusieurs langues, lorsqu'on fait le total des pourcentages de chaque groupe défini selon cet indicateur, on aboutit nécessairement à une somme dépassant largement les 100 %, ce qui pose de très sérieux problèmes d'interprétation.

La langue maternelle n'est guère plus utile, car elle réfère au passé, ce qui dans une société d'immigration où co-existent deux langues fausse considérablement l'image linguistique, puisque pour plusieurs personnes la langue utilisée ne correspond plus à la langue apprise lors de la prime enfance. En outre, la définition canadienne de la langue maternelle est plutôt étrange, dans la mesure où Statistique Canada exige que la première langue apprise soit encore connue au moment du recensement, ce qui implique que l'on peut changer de langue maternelle.

La langue utilisée au travail, dans les commerces et les loisirs, est certes d'une importance capitale lorsqu'on étudie le comportement linguistique des individus, mais son évolution est mal connue : Statistique Canada ne pose la question sur la langue de travail que depuis 2001, et pour les autres domaines, il faut recourir à des enquêtes, avec tous les problèmes de comparabilité temporelle que cela pose. En outre, comme

nous l'avons souligné précédemment, la mesure de l'utilisation des langues dans l'espace public est extrêmement complexe, et il n'est pas possible de considérer une seule variable. Enfin, il est difficile de soutenir que la langue utilisée au travail (langue que le travailleur ne peut pas toujours choisir) ou chez l'épicier du coin, exprime correctement l'identité de la personne concernée. Dans la plupart des cas, la langue utilisée dans l'espace public est le prolongement de la langue utilisée dans l'espace privé, mais cela n'est pas toujours le cas, surtout dans une société d'immigration.

Statistique Canada a mis au point un indicateur « synthèse », qui combine les informations disponibles sur la connaissance des langues, la langue maternelle et la langue utilisée au sein du ménage. Il s'agit donc d'une construction artificielle, dont le but premier est d'évaluer le nombre de personnes susceptibles d'utiliser une des deux langues officielles du Canada lorsqu'elles ont recours aux services publics. Cet indicateur est sans doute utile dans ce contexte particulier, mais est à proscrire lorsqu'on étudie la situation linguistique de la société québécoise et canadienne, car il implique qu'il n'y a que deux groupes linguistiques, et donc non seulement qu'il n'y a plus de langues autochtones, mais aussi qu'il n'y a plus de langues tierces, ce qui dans une société d'immigration comme la nôtre, conduit à fausser totalement l'image.

La quasi-totalité des démographes, même parmi ceux qui se portent à la défense de la langue anglaise, sont d'accord pour dire que l'indicateur linguistique le plus significatif est la langue parlée à la maison, et cela essentiellement pour deux raisons. La première est que lorsqu'on étudie l'évolution de la situation linguistique d'une société, il faut adopter une perspective de longue période, non seulement parce qu'à court terme cette évolution est très lente, mais essentiellement parce que ce qui est crucial est le comportement des générations futures. Or, la langue parlée au sein du ménage est presque toujours la langue maternelle des enfants, et donc, si l'on veut comprendre l'évolution passée et prévoir l'évolution future, il est impératif d'adopter une perspective générationnelle. La seconde raison pour laquelle la langue parlée au sein du ménage est considérée comme l'indicateur linguistique le plus significatif est que c'est au sein du ménage que se construit et s'exprime pour l'essentiel l'identité des individus.

Lorsqu'on adopte donc une perspective générationnelle, c'est-à-dire si l'on accepte que la langue parlée à la maison est l'indicateur linguistique crucial à long terme, alors on ne peut qu'être inquiet quant à l'avenir de la langue française au Québec, en particulier à Montréal. Sur l'ensemble de la période s'étendant de 1971 (premier recensement où l'on a posé une question sur la langue le plus souvent parlée à la maison) à 2016, il faut en réalité distinguer trois sous-périodes. La première couvre la décennie 1971-1981 et est caractérisée par une forte baisse du poids démographique du groupe anglophone (de 14,7 % à 12,7 %), due à l'exode important des membres de ce groupe suite à la montée du mouvement souverainiste et à l'adoption de la CLF; corrélativement, la part du groupe francophone passa alors de 80,8 % à 82,5 %. La seconde sous-période s'étend de 1981 à 1996, et est marquée par la poursuite de la baisse du pourcentage d'anglophones, mais à un rythme plus lent, et une stabilisation du poids démographique des francophones (respectivement 10,8 % et 82,6 % en 1996). Le

tournant du siècle représente un revirement important des tendances. En effet, entre 2001 et 2016 (dernier recensement dont les résultats sont connus), le poids démographique des francophones a significativement baissé (de 82,5 % à 80,6 %) alors que pour la première fois depuis 1971 celui des anglophones augmentait, quoique légèrement (de 10,4 % à 10,7 %). Pendant l'ensemble de la période 1971-2016, la part des allophones (ceux dont la langue utilisée à la maison n'est ni le français ni l'anglais) a continuellement augmenté, et a quasiment doublé (de 4,5 % à 8,7 %), une évolution qui est évidemment en lien avec la forte croissance de l'immigration internationale.

Se limiter à analyser l'ensemble du Québec risque cependant de conduire à des conclusions non significatives, car la dynamique démolinguistique est fort différente selon que l'on considère la région de Montréal ou le reste du Québec. En se contentant d'une analyse de l'ensemble du Québec, on examine en fait une situation moyenne (ces deux sous-ensembles représentent une part quasi équivalente dans la population québécoise totale), qui n'est valable ni à Montréal, ni en dehors de cette région. Plus précisément, en ne considérant que la situation moyenne du Québec, on dilue fortement la « sur-vitalité » démographique dont fait preuve le groupe anglophone de Montréal par rapport à celui du reste du Québec. Par exemple, alors que selon le recensement de 2016 le groupe anglophone défini selon la langue d'usage à la maison représente 10,7 % de la population québécoise totale, il compte pour plus de 25 % de la population de l'île de Montréal et pour 17 % de celle de la région métropolitaine de Montréal, mais pour à peine 4 % de celle du reste du Québec. Le groupe francophone est certes très majoritaire (à concurrence de 93 % en 2016) dans cette dernière région, mais sur l'île de Montréal il est encore à peine majoritaire (52 % en 2016). On pourrait ajouter que sans le comportement du groupe anglophone (émigration massive dans les années 1960 et 1970 et forte sous-fécondité bien avant les francophones) les francophones seraient minoritaires depuis longtemps à Montréal.

Le dernier « Portrait démolinguistique » produit (en 2019) par l'OQLF couvre la période 1996-2016, et présente plusieurs informations importantes concernant la langue utilisée au sein du ménage. Le tableau 2.1 (pp. 25-26) distingue les déclarations de langue unique (une seule langue est utilisée à la maison) des déclarations de langues multiples. Ces dernières sont relativement peu nombreuses (4 % pour l'ensemble du Québec en 2016), mais en forte croissance. Elles sont cependant difficiles à interpréter : on peut en effet supposer que dans la plupart des cas, il s'agit de transferts linguistiques en cours, mais on peut aussi envisager que plusieurs ménages tiennent à cultiver simultanément plusieurs langues. Dans ces conditions, ne considérer que les déclarations de langue unique semble pertinent.

Les différences régionales sont majeures, et le revirement des tendances amorcé au tournant du siècle apparaît clairement. Dans l'ensemble du Québec, la part du groupe francophone (langue unique) diminue de 82,2 % en 2001 à 78,9 % en 2016, celle du groupe anglophone se stabilise à 9,8 % et celle du groupe des langues tierces augmente de 5,9 % à 7,4 %. La baisse du poids démographique des francophones est particulièrement forte sur l'île de Montréal (de 54,6 % à 49,5 %) et dans la

« Couronne » de Montréal, soit la région métropolitaine moins l'île (de 86,5 % à 80,1 %). Le groupe anglophone a connu une légère baisse sur l'île (de 23,6 % à 23,0 %) mais une hausse dans la Couronne (de 7,9 % à 8,7%), alors que les allophones voient leur part augmenter significativement dans les deux sous-régions (de 17,1 % à 18,6 % sur l'île, de 3,8 % à 6,8 % dans la Couronne).

Plusieurs auteurs ont prétendu que la baisse continue du poids démographique des francophones sur l'île était due à l'étalement urbain vers la « Couronne », où on observait effectivement une hausse considérable du pourcentage de francophones. Nous avons toujours refusé cette argumentation, car elle négligeait un facteur important : si la part des francophones augmentait dans la Couronne, cela était aussi dû à l'extension spatiale du territoire de la région métropolitaine, par ajout de municipalités presque totalement francophones. En fait, il y avait bien une baisse de l'utilisation du français parmi la population établie dans la Couronne, mais cette baisse était compensée à la fois par l'étalement urbain et par l'ajout de municipalités francophones à la périphérie de cette sous-région. En outre, on ne pouvait ignorer le comportement des allophones (pour la très grande majorité des immigrants et descendants d'immigrants) qui ont de plus en plus tendance à s'établir en banlieue, soit directement lors de leur arrivée au Québec, soit après quelques années de résidence sur l'île.

La dynamique démolinguistique que nous venons de brièvement esquisser pour la région métropolitaine de Montréal est très différente de celle observée dans le reste du Québec, où la part du groupe francophone ne connaît qu'une légère baisse (de 93,8 % en 2001 à 92,3 % en 2016) et où celle du groupe anglophone est stable (de 4,0 % à 4,1 %), alors que le pourcentage d'allophones augmente (de 1,5 % à 2,3 %) mais reste faible.

Il importe maintenant de dégager les facteurs qui ont déterminé (et pour l'essentiel continueront à déterminer) l'évolution de la situation démolinguistique québécoise. Deux facteurs dominent, et de loin, cette évolution, à savoir la fécondité et l'immigration internationale. Dans le cas de la région métropolitaine, on peut y ajouter les migrations entre l'île et sa banlieue. Les migrations interprovinciales jouent aujourd'hui un rôle secondaire (une perte annuelle nette de quelque 6000 personnes en 2017 et 2018, avec une oscillation autour de -10 000 depuis trois décennies). Quant à la mobilité linguistique, tel qu'exprimée par les transferts linguistiques, même si - comme nous le démontrerons - elle joue un rôle marginal, nous en discuterons longuement en conclusion de ce bref mémoire, puisqu'un grand nombre de mesures proposées dans le PL96 portent, directement ou indirectement, sur ce facteur.

Cela fait maintenant un demi-siècle que la population québécoise a adopté un comportement de fécondité qui n'assure pas le renouvellement de ses effectifs. Grâce à un dépouillement spécial du registre des naissances, nous avons pu estimer l'indice de fécondité (nombre d'enfants par femme) par groupe linguistique (défini selon la langue d'usage à la maison) et par région, pour plusieurs sous-périodes de 1976 à 2006 (voir Termote, *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de*

Montréal, OQLF, 2011). Depuis 2006 l'indice global n'a guère évolué (1,57 en 2005-2006, 1,59 en 2018), de sorte que l'on peut considérer que les tendances dégagées pour la période 1976-2006 restent pour l'essentiel valables aujourd'hui.

Les anglophones québécois ont connu une importante sous-fécondité dès les années 1970, bien avant les francophones : en 1976-1981, l'indice était de 1,34 pour les premiers, comparés à 1,76 pour les seconds. Pendant les trois décennies qui ont suivi, la fécondité des francophones a considérablement baissé (1,50 en 2001-2006), tandis que celle des anglophones remontait quelque peu (respectivement 1,50 et 1,55 en 2001-2006), de telle sorte que les francophones ont maintenant une fécondité inférieure à celle des anglophones. L'évolution est particulièrement significative pour l'île de Montréal : entre 1976-1981 et 2001-2006 on observe une baisse de 1,60 à 1,37 pour les francophones, une hausse de 1,26 à 1,55 pour les anglophones. Un indice situé aux alentours de 1,50, comme celui que connaît le groupe francophone du Québec, implique un déficit des naissances (nombre de naissances qu'il faudrait ajouter pour permettre le renouvellement de la population) d'environ 20 000.

Les entrées internationales comportent deux types d'immigrants : ceux légalement admis avec droit de résidence permanente, et ceux admis de façon temporaire. Le nombre annuel d'immigrants « permanents » a fluctué entre 49 000 et 55 000 au cours des années 2009-2018, et s'il a diminué au cours des dernières années, il est prévu remonter aux alentours de 50 000 dès 2022. Les immigrants dits « économiques » comptent pour environ 60 % de ces immigrants, ceux admis dans la catégorie « regroupement familial » et les réfugiés se partageant environ la moitié des autres 40 %. Si environ 60 % des immigrants économiques sont francophones, par contre la grande majorité des autres immigrants « permanents » ne le sont pas. L'effet immédiat de l'immigration internationale est donc de faire baisser le poids démographique des francophones.

Pendant longtemps le nombre de résidents non permanents est resté relativement faible (aux alentours de 50 000) et il variait très peu (au maximum quelques milliers par an), ce qui implique qu'il n'affectait guère l'évolution du nombre total de personnes résidant au Québec : ce qui compte est l'accroissement annuel, pas le stock. Depuis 2015 on assiste à une explosion exponentielle du nombre de nouvelles arrivées, de telle sorte que le stock a atteint plus de 220 000 personnes en 2019. Les travailleurs temporaires comptent actuellement pour environ la moitié des résidents non permanents, les étudiants étrangers et les demandeurs d'asile se partageant plus ou moins à égalité l'autre moitié. Il est difficile de prévoir combien parmi ces très nombreux nouveaux résidents non permanents vont demander et obtenir la résidence permanente. Certains avancent que la moitié pourrait passer du statut de « résident non permanent » à celui d'immigrants reçus avec droit de résidence permanente. Or, la grande majorité de ces résidents non permanents sont non francophones. On peut aisément envisager que, par le biais de cette résidence dite « non permanente », chaque année 5 000 à 10 000 personnes viendraient s'ajouter aux quelque 50 000 immigrants permanents prévus pour les prochaines années. Cette explosion du

nombre de résidents non permanents ne fait donc qu'accroître la pression négative qu'exerce l'immigration internationale sur le poids démographique des francophones.

Si nous nous sommes permis de rappeler ces faits largement connus, c'est pour souligner que comparativement à la fécondité et à l'immigration internationale, les transferts linguistiques - et donc la francisation des immigrants - ne peuvent qu'avoir un impact marginal sur l'évolution démolinguistique du Québec. Au cours de leur vie, très peu de personnes changent de langue d'usage à la maison. Les données dont on dispose, obtenues en comparant la langue d'usage à la maison à la langue maternelle, sont des données qui portent sur l'ensemble de la vie des individus, ce qui implique que l'on ne connaît ni le moment où s'est effectué le transfert, ni l'âge de la personne lorsqu'elle a changé de langue, ni le lieu où ce transfert a été réalisé (au Québec ou ailleurs, dans le cas des immigrants le cas typique étant celui des immigrants d'origine nord-africaine et qui ont étudié et travaillé en France avant d'arriver au Québec).

Pour comparer l'impact qu'exercent les divers facteurs, il faut utiliser des données qui couvrent la même période, et non des données annuelles (comme pour la fécondité et l'immigration internationale) avec des données « durée de vie » (comme pour les transferts linguistiques). Pour obtenir des données sur la mobilité linguistique par période, il faut recourir à des estimations. Celles-ci produisent toutes des résultats très semblables. Que ce soient celles de Chantal Girard, de Charles Castonguay, de Calvin Veltman, ou encore celles de votre serviteur, toutes convergent vers les mêmes chiffres : il y aurait au total quelque 7000 à 8000 transferts linguistiques par an, et si dans les années 1980 ces transferts entraînaient un déficit d'environ 2000 par an pour le groupe francophone, aujourd'hui on observe plutôt un gain annuel de 2000. De tels chiffres illustrent bien à quel point l'impact des transferts linguistiques est marginal lorsqu'on le compare à celui de la fécondité et de l'immigration internationale.

Les estimations que nous venons de mentionner portent sur l'ensemble des transferts, donc tout autant sur l'anglicisation des non-anglophones établis au Québec que sur la francisation des non-francophones. Grâce à la collaboration de l'Institut de la statistique du Québec (en la personne de Frédéric Payeur), nous avons pu estimer l'âge auquel a été réalisé le transfert linguistique des immigrants de langue maternelle tierce. Quelles que soient les régions et les périodes considérées, la très grande majorité des rares transferts ont été effectués avant l'âge de 15 ans, et ceux réalisés après 35 ans sont quasiment inexistantes. Quand on sait que l'âge moyen des immigrants est de 30 ans, cela implique que nous ne pouvons pas espérer grand-chose en ce qui concerne la francisation des immigrants en termes de langue parlée dans l'espace privé, celui qui est crucial pour l'avenir. Dans tout le débat sur la francisation des immigrants, on oublie qu'il est très difficile d'abandonner sa langue maternelle pour adopter une autre langue d'usage. Un tel processus prend en général au moins une génération, souvent deux. Or pendant tout ce long temps, tous les autres facteurs, et particulièrement la fécondité et l'immigration internationale, continuent à exercer leur impact.

On confond à cet égard un processus « micro » (celui qui se manifeste au niveau individuel) avec un processus « macro » (celui qui se produit au niveau des groupes) : on peut raisonnablement supposer que la plupart des immigrants finiront par devenir francophones (si ce n'est eux-mêmes, du moins leurs descendants), mais pendant tout le temps que cela prend la sous-fécondité et l'immigration internationale exercent un impact très négatif sur le pourcentage de francophones, de telle sorte que la tendance au déclin du poids démographique des francophones se poursuit. Il s'agit là d'une tendance très lourde, quasiment impossible à renverser. On ne peut en effet guère envisager agir sur le comportement de fécondité, et il y a de sérieuses limites en ce qui concerne l'efficacité d'une politique de francisation des immigrants.

En 2017, Statistique Canada a publié ses premières *Projections linguistiques pour le Canada, 2011 à 2036*. Cet exercice prévisionnel a confirmé les prévisions que nous avons nous-même réalisées au cours des décennies antérieures, et il était tout aussi « pessimiste » en ce qui concerne l'avenir du groupe francophone au Québec : Statistique Canada prévoit une baisse sensible du pourcentage de francophones dans la région métropolitaine de Montréal (de 68,7 % en 2011 à 60,8 % en 2036) et dans l'ensemble du Québec (de 81,6 % à 74,4 %), et une hausse de la part du groupe anglophone (respectivement de 17,7 % à 18,8 % et de 10,7 % à 12,6 %).

En 2021, à la demande de l'OQLF, Statistique Canada a repris ses prévisions de 2017, pour examiner dans quelle mesure les résultats obtenus sont sensibles à certaines hypothèses concernant les immigrants, à savoir celles relatives (1) à la composition de l'immigration économique selon le critère « francophone » ou non du pays de naissance, (2) à la composition de l'immigration économique en fonction de la connaissance du français à l'arrivée, (3) à la composition de l'immigration économique selon la première langue officielle parlée (le français ou l'anglais), (4) au niveau d'acquisition du français, et (5) à la distribution des immigrants entre la région métropolitaine de Montréal et le reste du Québec. Les auteurs du rapport (*Scénarios de projection de certaines caractéristiques linguistiques de la population du Québec (2011-2036)*, OQLF, 2021) concluent : « Les résultats présentés dans ce rapport ont permis de constater que ces cinq familles de scénarios auraient somme toute un effet assez limité sur l'accroissement du poids démographique de la population québécoise de langue française [...]. Même les scénarios théoriques peu probables, par exemple celui où 100 % des personnes immigrantes du volet économique seraient originaires de pays francophones (53,5 % selon le scénario de référence) ou auraient le français comme première langue officielle parlée (71 % selon le scénario de référence) ne permettraient de faire progresser que marginalement les différents indicateurs du français [...] (p. 38). « Le caractère limité de l'influence que pourrait avoir un changement dans la composition de l'immigration économique tient essentiellement au fait qu'un tel changement ne toucherait qu'un nombre restreint de personnes immigrantes. [...] Une modification dans la composition linguistique de l'immigration économique n'ajouterait donc que quelques milliers de personnes de langue française, tous indicateurs confondus, chaque année, sur une population de plusieurs millions de personnes. [...] L'influence du phénomène des transferts ou des substitutions linguistiques chez les personnes immigrantes sur l'évolution de la part de la population

québécoise ayant le français comme principale langue d'usage au foyer est plutôt marginale au regard du nombre d'immigrantes et d'immigrants de langue maternelle et de langue d'usage tierces qu'accueille le Québec chaque année » (pp. 39-40).

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec de telles conclusions, que nous défendons depuis des décennies. De tels résultats nous obligent à accepter deux implications politiques : agir sur la composition de l'immigration internationale et renforcer la francisation des immigrants ne peuvent que ralentir de façon limitée le déclin du français comme langue d'usage dans la sphère privée. Comme il est difficilement envisageable d'intervenir en matière de fécondité et de migration interprovinciale (a fortiori en matière de mortalité !), il nous faut donc aussi accepter que cette tendance au déclin est une tendance quasiment impossible à renverser.

En guise de résumé et de conclusion, nous pouvons avancer que si la présence du français dans la sphère publique pourra sans doute s'accroître dans la sphère publique grâce aux mesures proposées dans le PL96, par contre cela se manifestera dans un contexte où l'utilisation du français dans la sphère privée décroît. La société québécoise pourra-t-elle longtemps soutenir cet écartèlement croissant entre la langue parlée à la maison et la langue parlée lorsqu'on quitte celle-ci pour la sphère publique ? Parallèlement à cet écartèlement linguistique, pourra-t-elle longtemps soutenir la cassure croissante entre la région de Montréal et le reste du Québec ? Comment réagiront les immigrants lorsqu'ils constateront que le français est de plus en plus minoritaire à Montréal ? Le PL96 est certes le très bienvenu et son adoption permettra sans doute une certaine augmentation de la présence du français dans la sphère publique, mais il ne permettra guère de résoudre les problèmes fondamentaux que pose l'évolution du français dans la sphère privée.